



## Restauration de 40 annexes hydrauliques de la Loire et de la Vienne

### LE PROJET

- **Mots clés** : Reconnexion, annexes hydrauliques, restauration.
- **Localisation** : Région Centre – Département Indre-et-Loire – 18 communes.
- **Maîtres d'ouvrage** : Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Indre-et-Loire et Conseil général de l'Indre-et-Loire.
- **Partenaires techniques** : DREAL, ONEMA, AAPPMA 37, Conservatoire d'espaces naturels de la région Centre, Parc naturel régional Loire Anjou Touraine, Direction départementale des territoires 37.
- **Contact** : g.ricou@fedepêche37.fr – tél. : 02 47 05 33 77.
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional Centre.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 2 226 hectares.
- **Période de réalisation de l'action** : 2009 à 2013.
- **Milieu** : Annexe hydraulique en milieu alluvial.
- **Montant total pour l'ensemble des actions** : 630 000 €.



### Des annexes hydrauliques menacées par la déconnexion et les espèces exotiques envahissantes

L'action porte sur un ensemble de quarante annexes hydrauliques de la Loire et de la Vienne, dont des bras morts, des sablières, des grandes zones inondables et des zones humides. Ces sites d'intervention sont compris dans trois masses d'eau au sens de la Directive cadre eau : « la Loire depuis Saint-Denis-en-Val jusqu'à la confluence avec le Cher » (FRGR0007c) ; « la Loire depuis la confluence du Cher jusqu'à la confluence avec la Vienne » (FRGR0007d) et « la Vienne depuis la confluence de la Creuse jusqu'à sa confluence avec la Loire » (FRGR0361). Ces sites appartiennent également à deux zones Natura 2000 : « la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (FR2400548) et « la vallée de la Loire d'Indre et Loire » (FR2410012), d'une superficie globale de 9 787 hectares. Enfin, ils sont intégrés au parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine. Plusieurs de ces sites sont susceptibles d'accueillir la reproduction du brochet. Les principales altérations qu'ils connaissent sont liées à la déconnexion des annexes hydrauliques et aux risques d'invasions par les plantes exotiques envahissantes, dont la jussie.



Une annexe hydraulique envahie par la jussie, ici la frayère de la queue de morue à Candes-St-Martin en bord de Vienne (37).

### Améliorer la connectivité pour favoriser la reproduction du brochet

L'objectif principal de ce contrat est de préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides, notamment en améliorant la connectivité latérale des annexes hydrauliques et des prairies humides ainsi qu'en entretenant les annexes qui ont déjà fait l'objet d'actions de restauration. Il s'agit notamment de favoriser la reproduction des espèces piscicoles, dont le brochet, et gérer les plantes exotiques envahissantes. Les enjeux sont le bon état des habitats, la préservation des habitats remarquables et la réhabilitation des milieux anthropisés (carrières et gravières).



Le site de l'île du Joli Cœur pendant les travaux de terrassement pour sa reconnexion avec la Loire en septembre 2012.

## Opérations mises en œuvre

Un état zéro a été réalisé et a consisté à inventorier les sites potentiels pour la reproduction du brochet.

Le contrat prévoit la restauration hydro-écologique de vingt-huit annexes hydrauliques, comprenant des actions sur la végétation pour favoriser une ouverture du milieu et des travaux de reconnexion des annexes avec le lit principal ; des travaux d'entretien sur vingt-sept sites ; des travaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, notamment la jussie sur seize sites.

Enfin, un suivi et une évaluation des différentes opérations sont mis en œuvre, et une action de communication est programmée en fin de contrat.

En pratique, la gestion de la végétation arborescente consiste en la coupe et l'arrachage de ligneux, le débroussaillage et l'arrachage de rejets de saules et de peupliers et la coupe de gros arbres. Les branchages ont été brûlés pour la plupart voire mis en tas sur les sites et les troncs mis à la disposition des riverains. Les encombres qui participent à la déconnexion des annexes ont été retirés. Des travaux de terrassement ont été effectués pour rétablir la continuité avec le fleuve. Il s'agit de reconnecter les points bas existants et de retaluter les berges pour élargir les surfaces mouillées.

Sur trois sites, une partie des plantes protégées (pigamon jaune, germandrée des marais, pulicaire vulgaire et gratiole officinale) a été déplacée. L'autre partie étant restée sur site. Pour les espèces envahissantes, des travaux d'arrachage de Jussie sont menés sur les sites les moins envahis.



© G. Ricou/FDPPMA 37

Déplacement de gratiole officinale (sur dérogation) à l'aide d'un godet mécanique, sur le site de l'île Boiret à Candes-Saint-Martin.



© G. Ricou/FDPPMA 37

Le site de l'île du Joli Cœur sur la commune de Langeais : fin de travaux.

## Résultats

À mi-parcours en 2011, seize annexes ont fait l'objet d'une restauration sur la Loire et quatre sur la Vienne. L'entretien (opérations légères d'arrachage ou de coupe de jeunes saules ou peuplier) et/ou l'arrachage de jussie ont été effectués sur treize annexes hydrauliques de la Loire et sur dix annexes de la Vienne.

Des suivis ont été réalisés sur vingt annexes (Loire et Vienne) en 2010 et 2011. La reproduction du brochet est effective sur sept annexes de la Loire et une de la Vienne. Ce faible taux est dû à une faible hydraulité en 2010 et 2011, à une végétation pas encore suffisamment développée six mois après les travaux ou à la difficulté de prospection sur des sites bien végétalisés sur la Vienne. Le suivi hydraulique a montré que les sites sont pour la plupart fonctionnels. La prospection a permis de mettre en évidence une colonisation rapide par la végétation herbacée et par d'autres espèces faunistiques notamment les oiseaux, les amphibiens (nombreuses pontes de grenouilles agiles notamment) et les odonates.

### Le contrat territorial milieux aquatiques

Signé en décembre 2009 pour la période 2009-2013, il est mis en œuvre par deux maîtres d'ouvrage : la Fédération de pêche de l'Indre-et-Loire et le Conseil général de l'Indre-et-Loire. Le Contrat territorial milieux aquatiques est établi entre le Conseil régional du Centre, la Fédération de pêche de l'Indre-et-Loire, le Conseil général de l'Indre-et-Loire, la Fédération nationale de la pêche en France et les AAPPMA locales dans le cadre du 9<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Ses objectifs principaux sont ceux décrits dans cette fiche. Parmi ses objectifs secondaires, figurent l'animation, les suivis physiques et biologiques (flore, poissons, mammifères, amphibiens, etc.) et la communication. L'organisation de la signature du contrat et la visite des sites restaurés ont été couvertes par la presse locale et *France3*. Concernant le volet communication, un site restauré a été retenu par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels pour la réalisation d'un film sur la Loire en partenariat avec *Arte*. Le programme d'actions a été présenté au préfet, au sous-préfet de Chinon, à l'Union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative (UDOTSI), à la mission Val de Loire Unesco, à la Chambre d'agriculture ainsi qu'à la communauté de communes Nord-Ouest.

### ACTIONS SIMILAIRES

Des travaux de restauration et d'entretien d'annexes hydrauliques sur la Loire estuarienne amont ont été réalisés par la Fédération de pêche du Maine-et-Loire depuis 2005 et jusqu'à aujourd'hui, dans le cadre d'un contrat pour la restauration et l'entretien de la Loire estuarienne amont (2009-2013).

